

Procès verbal de la réunion du Conseil Municipal du 22 juin 2017

Le Conseil municipal de la Commune de SAINT-CLAUD s'est réuni le jeudi 22 juin 2017 à 20h00 dans la petite salle annexe en face de la mairie sous la présidence de Monsieur BAUDET Joël, Maire.

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du PV du 18 mai 2017 ;
- Présentation du rapport provisoire du plan d'entretien des espaces publics ;
- Convention pour la création d'un service commun d'instruction du droit des sols au niveau de la communauté de communes de Charente Limousine ;
- Convention de partenariat avec le département de la Charente pour le Pass'Charente Natation ;
- Questions diverses;

Présents : Mmes PINET Laurence, TABEAUD Laurence, O'SULLIVAN Sylvie, BRISARD Sylviane, JOLY Paulette,
MM. BAUDET Joël, DUBUISSON Pascal, RYCKEBUS Thierry,

Absents excusés : Mmes DERRAS Michèle, TIJOU Mathilde;
MM. DUCHAMBON Sébastien, GILLARDEAU Michael, GODINEAU Thomas,
DUCOURET Philippe, FRETILLERE Thierry

Pouvoirs : Mme DERRAS Michèle à M. BAUDET Joël

Madame JOLY Paulette a été désignée secrétaire de séance.

I. Approbation du compte rendu de la séance du 18 mai 2017

M. le Maire présente le compte rendu de la séance précédente du 18 mai 2017, dont un exemplaire a été transmis à tous les membres du Conseil Municipal par mail, et demande à l'Assemblée si des observations sont à formuler.

Adopté à l'unanimité

II. Présentation du rapport définitif du plan d'entretien des espaces publics

M. le Maire donne la parole à M. FAUX, chargé d'études à la FREDON Poitou-Charentes pour présenter le rapport final du plan d'entretien communal de SAINT-CLAUD.

Celui-ci répertorie les pratiques phytosanitaires actuelles, le descriptif des surfaces entretenues par la commune, présente la gestion différenciée, les méthodes préventives et un programme d'amélioration sur la commune.

Il rappelle également la réglementation qui interdit l'utilisation des pesticides depuis le 1^{er} janvier 2017. Seuls deux espaces sont encore tolérés, les terrains de football (entre les lignes blanches) et les cimetières.

En 2019 les particuliers n'auront plus le droit d'employer ces produits.

Monsieur BAUDET ajoute que l'agence de l'Eau Adour Garonne subventionne l'acquisition de matériel jusqu'à la fin 2018 à hauteur de 70% avec une dépense plafonnée à 20 000 €. La commune s'oriente vers l'acquisition de matériel, réciprocator, méthode de désherbage à vapeur d'eau.....

M. FAUX précise que la cartographie délimitant les zones (surfaces imperméables, perméables et enherbées) pourra être remise à jour pendant une période de 5 ans.

Monsieur le maire demande aux membres présents de se prononcer sur le rapport final qui vient d'être présenté.

Adopté à l'unanimité

III. Convention pour la création d'un service commun d'instruction du droit des sols au niveau de la Communauté de Communes de Charente Limousine ;

M. le Maire expose que dans le cadre d'une bonne organisation des services, les communes membres de la CCCL ont décidé de mettre en commun un service d'instruction du droit des sols. Ce service de la CCL assure l'instruction réglementaire de la demande (permis de construire, de démolir, d'aménager, déclarations préalables, et certificats d'urbanisme) depuis sa transmission par le maire jusqu'à la préparation et l'envoi au maire du projet de décision.

Il précise que le Maire garde toute liberté et toute responsabilité sur la décision prise.

Le service commun est financé pour moitié par la CCCL et l'autre moitié par les communes adhérentes.

Ce coût, pour les communes, est établi d'une part forfaitaire de 1€ par habitant et d'une part variable fixée à 100 € TTC par dossier de permis de construire ou permis d'aménager, et 17 € TTC par déclaration préalable, certificat d'urbanisme ou permis de démolir instruit.

Adopté à l'unanimité

IV. Opération « Pass' Charente natation » - convention de partenariat

M. le Maire expose que le département de la Charente reconduit en 2017 le Pass' Charente Natation. Celui-ci a pour objectif de faciliter l'accès du plus grand nombre à l'apprentissage de la natation hors temps scolaire.

Il permet de régler le coût d'un cycle de natation de 10 séances et s'adresse aux 6-16 ans est allocataires de minima sociaux. Il peut également être accordé à l'un des parents ne sachant pas nager.

Les carnets sont attribués via les Maisons Départementales des Solidarités du Département de la Charente.

Il convient de passer une convention avec le département de la Charente afin de préciser les conditions dans lesquelles la collectivité partenaire s'engage à accepter le « Pass' Charente natation ».

Monsieur BAUDET précise que les leçons seront réglées au maître-nageur par la commune de ST-CLAUD, et que le Département remboursera le montant des coupons à la commune ;

Adopté à l'unanimité

V. Virements de crédits pour annulation d'un titre.

M. le Maire expose que sur le budget 2016 deux titres identiques ont été émis à l'encontre du CNAS. Afin de régulariser la situation il est nécessaire d'émettre un mandat au compte 673. Les crédits n'ayant pas été prévus lors du vote du budget primitif 2017 il convient de faire le virement suivant :

Compte 673 : + 147.45 € Compte 6541 : - 147.45 €

Adopté à l'unanimité

VI. Virements de crédits Subvention voyage scolaire.

M. le Maire expose que des enfants de la commune ont participé dans le cadre scolaire à des voyages. Les attestations des collèges Louis Pasteur de Chasseneuil et Jean Michaud de Roumazières étant parvenues il propose d'allouer comme tous les ans 20 € par enfant et par voyage scolaire pour l'année 2017 ;

Les crédits n'ayant pas été prévus lors du vote du budget primitif 2017 pour les enfants du collège de Roumazières il propose de faire le virement suivant :

Compte 6574-33 (Collège Louis Pasteur) : - 20 €

Compte 6574-19 (Collège Jean Michaud) : + 20 €

Adopté à l'unanimité

VII. Régularisation tracé voie communale n°205

M. le Maire expose que suite à l'aménagement de la D951 et du giratoire à proximité du « Moulin du Pont » il s'est avéré que le tracé de la voie communale n°205 ne correspondait pas à celui du cadastre. En effet cette voirie goudronnée passe dans une parcelle appartenant aux consorts SUDRE (voir plans joints).

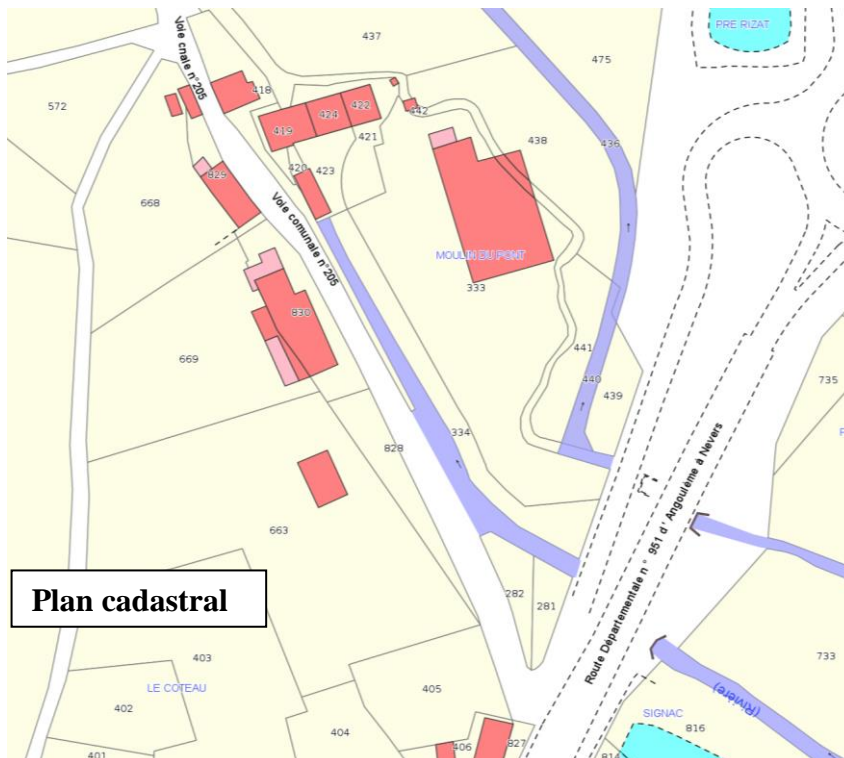
Un géomètre a été missionné pour régulariser la situation comme suit :

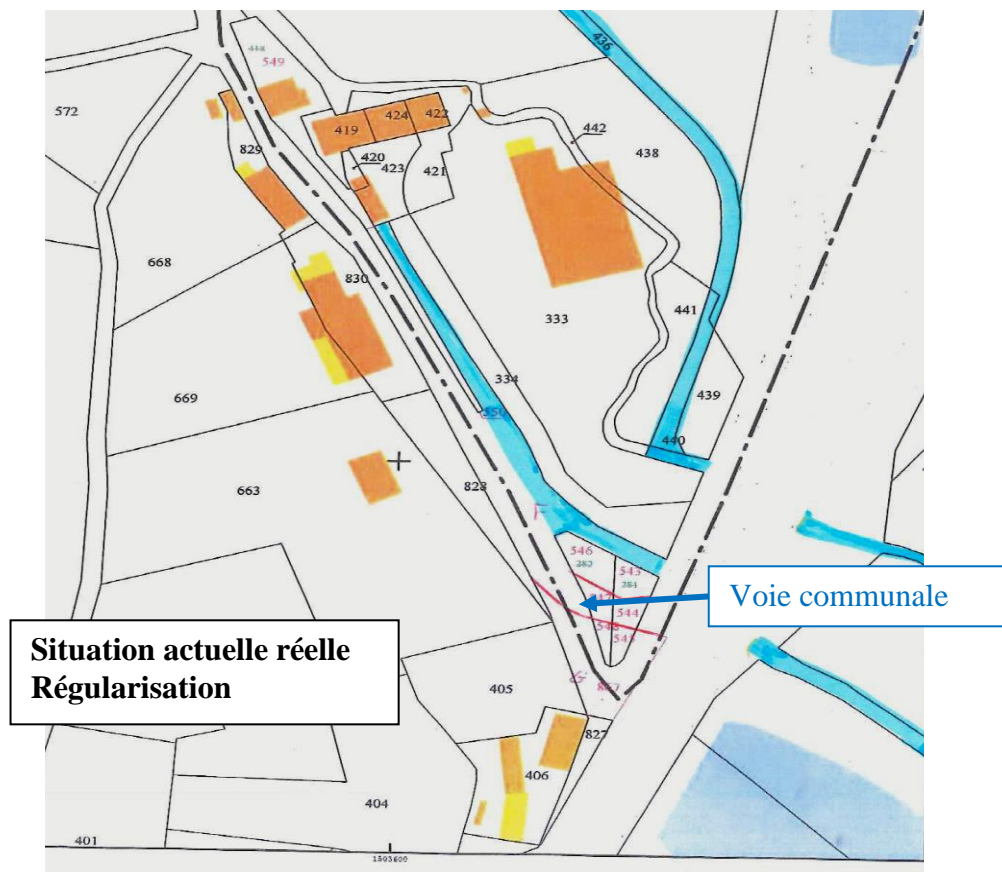
Les parcelles cadastrées section F n°543, 544, 545, 546, 547, 548 et 550 appartenant aux consorts SUDRE deviennent propriété de la commune.

Les parcelles F n°543, 545, 546, 548 et 550 appartiendront au domaine privé de la commune et les parcelles F n°544 et 547 feront partie de la voie communale n°205.

Quant à la parcelle cadastrée section G n°867 (portion de la voie communale sur le cadastre), elle est déclassée de fait du domaine public de la commune, et devient un délaissé de voirie par sa non utilisation à la circulation depuis de nombreuses années.

Il demande aux membres présents de se prononcer sur cette régularisation.



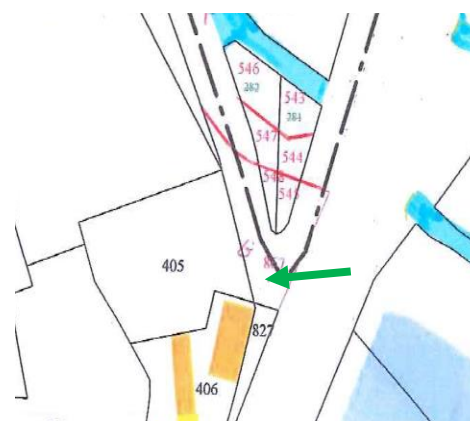


Adopté à l'unanimité

Vente portion délaissé de voirie- Moulin du Pont

Monsieur le Maire ajoute que M. et Mme MONGEAUD domiciliés le Coteau à SAINT-CLAUD, riverains du délaissé, ont fait une demande d'acquisition d'une portion de la parcelle communale cadastrée section G n°867 qui est déclassée de fait de la voie communale n°205 en délaissé de voirie.

Il rappelle le prix de vente qui est de 1.25 €/m² et que le géomètre devra délimiter la surface qu'ils souhaitent acquérir et que les frais seront à leur charge ;



Adopté à l'unanimité

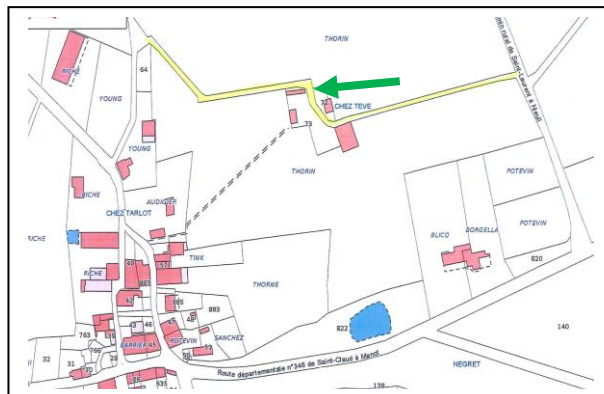
VIII. Réouverture d'un chemin à Négret.

M. le Maire expose que M. RICHE Stéphane a sollicité l'ouverture d'un chemin rural non entretenu depuis plusieurs années au lieu-dit Négret. Ces travaux lui permettraient de déplacer ses bêtes de la stabulation aux prés sans passer par le village et la route départementale n°346.

Il précise qu'il souhaite que ce nettoyage soit effectué par les agents communaux et que les haies seront maintenues.

Il ajoute que Mme THORIN sera informée de ces travaux.

Adopté à l'unanimité



IX. Demande de garantie d'emprunt – Le Foyer – Lotissement Champ Gois – Réfection façades de 6 logements.

M. le Maire rappelle que lors de la précédente réunion les membres du conseil municipal ont délibéré défavorablement à la demande de garantie d'emprunt présenté par la SA le Foyer. En effet ils pensaient que cette garantie allait peser dans le ratio d'endettement de la commune et donc diminuer sa capacité à emprunter. Cependant il s'avère que dans le cadre de garanties pour des emprunts relatifs à des logements sociaux ces dernières ne sont pas prises en compte dans ce calcul.

D'autre part le refus de la commune pénalise la SA le Foyer à d'autres niveaux.

Monsieur le Maire demande au conseil de se prononcer à nouveau sur la demande de la SA le Foyer.

Le Conseil Municipal à l'unanimité accorde sa garantie à hauteur de 50,00 % pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 30000,00 euros souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de prêt N° 58456 constitué de 1 Ligne du Prêt.

Adopté à l'unanimité

X. Questions diverses;

•Travaux assainissement

Monsieur le Maire expose qu'il va consulter différentes banques (Banque Postale, la Caisse des Dépôts, la Caisse d'Epargne et le Crédit Agricole) pour souscrire deux prêts. L'un sera souscrit sur une durée de 25 à 30 ans, et le second sur 2 ou 3 ans dans l'attente de l'encaissement du FCTVA.

• ***Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales***

Monsieur BAUDET Joël informe que le conseil communautaire a délibéré pour une répartition alternative du FPIC à la majorité des 2/3.

Cela engendre pour les communes membres une perte de 30% de l'attribution de ce fonds par rapport à celle calculée selon le droit commun. Soit pour SAINT-CLAUD 17 500 € au lieu des 25 000 €. La différence revient à la communauté de communes de Charente Limousine.

La décision venant d'être prise ce jour, le conseil municipal délibérera lors de la prochaine réunion.

• ***Rythme scolaire***

Monsieur le Maire souhaite attendre l'avis du conseil d'école avant de demander au conseil municipal de se positionner sur le maintien ou non de la semaine à 4.5 jours.

Il semble que selon l'enquête faite auprès des parents d'élèves la majorité souhaite revenir à 4 jours. (39 pour le retour à 4 jours et 18 contre)

Aucune question n'étant soulevée, la séance est levée à 23h30.